



Arrêté portant délégation de fonctions (et de signature) à M APOSTLE Norman 6ème adjoint

Le Maire de la Commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20/03/2026 fixant à 6 le nombre des adjoints

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M Norman APOSTLE a été élu 6ème adjoint,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints

ARRÊTE

Article 1^{er}

A compter du 27/03/2026, M APOSTLE Norman, 6ème adjoint. Il est donné délégation de fonction pour exercer les attributions suivantes : secteur scolaire / Petite Enfance

- participation aux conseils d'écoles,
- instaurer des relations avec les enseignants et les parents délégués, et le centre de loisirs
- gestion des demandes des parents,
- gestion des demandes des enseignants
- mise en œuvre des projets scolaires
- gestion du restaurant scolaire
- instaurer des relations avec les MFR
- Gestion de la petite enfance

Article 2

Il est également donné délégation à M APOSTLE Norman l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

Article 4

Le Secrétaire Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ, le 27/03/2026

Le Maire,



Notifié le 27/03/26

Signature

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en préfecture
Le

Affichage le

NB : Tous les adjoints sont de droit :

- officier d'Etat Civil (art L. 2122-32 du CGCT)
- officier de Police Judiciaire (art L. 2122-31 du CGCT)

Ces fonctions ne relèvent donc pas d'un arrêté de délégation du maire.